

## DEMANDE DE CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

### Liste des pièces à fournir

#### pour une demande de renouvellement, de modification ou de duplicata

#### ❑ Pièces justificatives à fournir pour une demande de renouvellement de carte de commerçant ambulant:

##### ❑ Pour les personnes physiques :

- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- extrait K original daté de moins de 3 mois
- copie de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour (en cours de validité), ou un extrait d'acte de naissance original daté de moins de 3 mois
- copie du justificatif de domicile
- si la personne est établie dans l'UE, un justificatif de son inscription pour une activité commerciale à l'étranger
- une photo d'identité **en couleur** récente du dirigeant
- Redevance de 15 €

##### ❑ Pour les personnes morales :

- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- extrait Kbis original daté de moins de 3 mois
- 1 photographie d'identité **en couleur** récente du ou des dirigeant(s)
- copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité, à défaut un extrait d'acte de naissance ou du titre de séjour pour un ressortissant étranger du ou des dirigeant(s) en cours de validité.
- Redevance de 15 €

##### ❑ Pour les associations :

- un justificatif d'inscription de la Préfecture ou une attestation fiscale
- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- copie des statuts
- copie de l'avis de situation de l'INSEE
- une photo d'identité **en couleur** récente du Président de l'association
- copie de la pièce d'identité du Président de l'association
- Redevance de 15 €

#### ❑ Pièces justificatives à fournir pour une demande de modification de la carte de commerçant ambulant :

Pour les personnes physiques :

- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire »
- un extrait K modifié original de moins de 3 mois
- si la personne est établie dans l'UE, un justificatif modifié de son inscription pour une activité commerciale à l'étranger
- une photo d'identité **en couleur** récente
- Redevance de 15 €

Pour les personnes morales :

- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- extrait Kbis modifié original daté de moins de 3 mois
- si la personne est établie dans l'UE, un justificatif modifié de son inscription pour une activité commerciale à l'étranger
- 1 photographie d'identité **en couleur** récente du ou des dirigeant(s)
- Redevance de 15 €

Pour les associations :

- un justificatif d'inscription de la Préfecture ou une attestation fiscale
- formulaire CERFA « carte de commerçant non-sédentaire » complété
- une photo d'identité **en couleur** récente du Président de l'association
- copie de la pièce d'identité du Président de l'association
- Redevance de 15 €

**Pièces justificatives à fournir pour une demande de duplicata de la carte :**

- attestation sur l'honneur de perte de la carte ou récépissé de déclaration de vol
- Copie d'une pièce d'identité
- Redevance de 15 €

Si demande faite par les autorités préfectorales même pièce que pour le renouvellement plus attestation sur l'honneur de perte de la carte ou récépissé de déclaration de vol.